

FILIERE CULTURELLE – Catégorie A

DETAIL DES POSTES SELON SPECIALITES ET DISCIPLINES :

CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
 Décret n°92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
 Arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

SPECIALITES	DISCIPLINES	Postes
MUSIQUE	Violon	
	Alto	
	Violoncelle	
	Contrebasse	
	Flûte traversière	
	Hautbois	
	Clarinette	
	Basson	
	Saxophone	
	Trompette	
	Cor	
	Trombone	
	Tuba	
	Piano	
	Orgue	
	Accordéon	
	Harpe	
	Guitare	
Percussions		
Direction d'ensembles instrumentaux		
Chant		

SPECIALITES	DISCIPLINES	Postes
MUSIQUE	Direction d'ensembles vocaux	
	Musique ancienne (tous instruments)	
	Musique traditionnelle (tous instruments)	
	Jazz (tous instruments)	
	Musique électroacoustique	
	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	
	Accompagnateur (musique et danse)	
	Professeur d'accompagnement (musique et danse)	
	Formation musicale	
	Culture musicale	
	Ecriture	
	Professeur chargé de direction (musique, danse ou art dramatique)	
ART DRAMATIQUE	Art dramatique	
ARTS PLASTIQUES	Histoire des arts	
	Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication	
	Philosophie des arts et esthétique	
	Peinture, dessin, arts graphiques	
	Sculpture, installation	
	Cinéma, Vidéo	
	Photographie	
	Infographie et création multimédia	
	Espaces sonores et musicaux	
	Graphisme, illustration	
	Design d'espace, scénographie	
	Design d'objet	
DANSE	Danse contemporaine	
	Danse classique	
	Danse jazz	

Fait à :

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le :

DOCUMENT À RETOURNER AU SERVICE CONCOURS PAR FAX AU 04.42.54.40.51 AVANT LE 4 AVRIL 2011